



AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

RÈGLEMENT 205-2006-02

Avis est par la présente donné à tous les citoyens de la Municipalité de Saint-Mathieu par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité :

- QUE le règlement 205-2006-02 modifiant le règlement 205-2006 afin de préciser les secteurs assujettis à la taxe spéciale a été adopté par le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Mathieu, le 22 décembre 2021 à la séance extraordinaire;
- QU'une copie de ce règlement a été déposée au bureau du soussigné où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.
- QUE ce règlement entre en vigueur selon les dispositions de la loi.

Saint-Mathieu, ce 4 février 2022.

Joël-Désiré Kra
Directeur général et secrétaire-trésorier